

SEANCE DU 26 MARS 2018

PRESENTS :

MMES Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE et Mme Noëlle QUERE
MM Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY, Alain THOUBANIOUCK, Georges VERCHER et Michel VIGOT

ABSENTES :

Mme Adeline DIEUDONNE
Mme Sarah ROMUALD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Noëlle QUERE

✓ Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017

Monsieur Thoubaniouck, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2017 lequel est adopté, à l'unanimité, (le maire ne prenant pas part au vote) par l'assemblée de même que le compte de gestion du receveur municipal. Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement de 61 592.53 € et un déficit d'investissement de 75 356.20 €.

✓ Taux des taxes locales

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition en vigueur, soit :

- Taxe d'habitation 8.28
- Taxe foncière (bâti) 14.78
- Taxe foncière (non bâti) 32.37

✓ Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Maire rend compte du résultat de l'exercice 2017 aux membres du Conseil Municipal. Ces résultats communiqués par le receveur municipal font apparaître :

- dans la section de fonctionnement, un excédent de 61 592.43 €
- dans la section d'investissement, un déficit de 75 356.20 €

Le Maire propose l'affectation de ces résultats selon la répartition suivante :

- Report à nouveau déficit d'investissement (compte 002) : 61 592.43 € soit un résultat de clôture 2017 de 208 154.93 €

➤ *Report à nouveau excédent de fonctionnement (compte 001) : 138 844.96 € soit un résultat de clôture 2017 de 186 622.15 €*

✓ **Présentation et vote du budget primitif 2018**

Après présentation du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 604 240.93€ et en dépenses et recettes d'investissement à 589 585.40 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce budget.

✓ **Création d'un budget annexe « lotissement Girard Desprairies » assujetti à la TVA**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer un nouveau budget annexe intitulé « Lotissement Girard Desprairies » lié à l'aménagement du terrain cadastré A n° 87, lieu-dit « Le Bourg Vigny » dédié à la construction de maisons individuelles Il précise que ce budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un budget annexe « Lotissement Girard Desprairies » assujetti à la TVA,*
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

La séance est levée à 19 heures 45